

Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 mai 2017

L'an deux mil dix-sept le 3 **mai** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 avril 2017, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, LE TOUX Odette, BESNARD Nicolas, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, PORTIER Léone, LE MAIRE Alain, CHEVALIER Hubert, COLLETTE Abel, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, CLUZEAU Noële, COMMUNIER Aurélien, DAUNAY Dominique, LE PARC Marie-Hélène, CHARTIER Georges, AIGNEL-JAMET Tatiana

Absents excusés : RONXIN-CLAVEREAU Jeannine (pouvoir à Odette LE TOUX), SEULIN Marie-Pierre (pouvoir à Isabelle GORE CHAPEL), Serge HAMON (pouvoir à Marie-Hélène Le Parc)

Secrétaire de séance : Isabelle GORE-CHAPEL

Mme Isabelle GORE-CHAPEL, 1^{ère} adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

1. LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE

▪ Compte-rendu de la commission économique

Mr Robin, Vice-Président à la vie économique, fait le compte-rendu de la commission du 10 avril. Un état des lieux a été présenté, des zones d'activité économiques existantes du territoire avec un objectif d'achat de foncier pour développer les offres. Les biens immobiliers ont été également recensés, que ce soient les pépinières d'entreprises, ou les bâtiments relais dont les taux d'occupation sont quasiment tous à 100% : ces dispositifs sont un réel succès pour aider à l'installation d'entreprises le temps que leur activité permette l'achat ou la construction de locaux sur des zones économiques.

Mr Robin présente les dispositifs d'aide à l'immobilier d'entreprise. La nouvelle intercommunalité propose un montant de 30% des investissements (avec un plafond à 100 000€) pour les investissements. Une classification des professions et activités selon leur code APE est en cours de définition par la commission, de manière à éviter toutes demandes de dérogation aux subventions.

Un autre dispositif, régional celui-ci, le Pass Commerce et Artisanat de Service, alloue une subvention de 30% des investissements (plafonnées à 7500€) et est pris en charge conjointement par la Région et la communauté de communes ;

Mr Robin se félicite de voir que les nouveaux dispositifs économiques intercommunaux soutiennent l'activité et les projets sur le territoire, sur des montants supérieurs à ce que la CCHM pouvait se permettre de financer. Les démarches d'accompagnement, de conseil et de suivi de projets seront maintenues.

A ce sujet, Mr Robin annonce au conseil municipal le départ de Mr Laurent Michel qui a demandé sa mutation sur un autre poste à Monfort Communauté. Mr Robin regrette cette perte professionnelle pour le territoire, même s'il comprend les choix de vie et professionnels qui structurent une carrière territoriale. Mr Michel était présent depuis 10 ans, avait été recruté par Régine Angée pour soutenir le commerce local. Son travail n'avait pas toujours été facilité par un contexte économique complexe, et avait parfois été critiqué, mais il avait malgré tout participé à maintenir le tissu économique dense sur la commune et l'ancienne CCHM. Avec le départ d'Emmanuel Drots se sont de grandes compétences qui quittent le territoire ; des recrutements rapides sont prévus. Eric Robin et l'ensemble du conseil le remercient pour ses années de service et lui souhaitent une bonne continuation.

- **Compte-rendu de la commission Habitat**

Mme Goré-Chapel donne un compte-rendu de la commission Habitat. Celle-ci a abordé l'accueil logement à l'espace Ste Anne où sont disponibles les informations sur le locatif vacant, le slots communaux constructibles, les aides et subventions à la rénovation énergétique de l'habitat, et enfin le guichet unique de demande de logement social. Concernant le logement social, la communauté de commune s'est fixé un objectif de construction de 16 logements par an.

Le PIG mis en place par la CCHM est maintenu pour subventionner les travaux d'amélioration de l'habitat. A cela s'ajoute un dispositif d'aide proposé par la Cideral et repris également par la LCBC : PrimoTravo qui subventionne également les travaux de rénovation et d'amélioration énergétique de l'habitat.

La communauté de Commune s'implique également sur le suivi et la sensibilisation des propriétaires de logement dits « indignes » qui nécessitent des travaux, un relogement des locataires.

Enfin Mme Goré-Chapel présente le Plan Partenariat Gestion et Demande de l'habitat social, qui est une application des lois Alur, loi Ville et loi Egalité et Citoyenneté. Le principe est celui d'un guichet unique de demande de logement social, la demande étant envoyé indistinctement à tous les bailleurs sociaux, puis étudiée par une commission d'attribution qui attribue un logement de manière neutre et égalitaire. Cela formalise un système d'attribution des logements qui existait déjà de cette manière sur le territoire.

- **Compte rendu de la commission Jeunesse**

Mme Rigollé et Mr Besnard expliquent que cette commission était également un état des lieux des projets et réalisations existantes sur le territoire. L'ex CCHM a été saluée pour son dynamisme envers les jeunes. Les élus devront désormais définir lors d'une prochaine commission ce qui sera de la compétence communale ou intercommunale.

- **Ordures Ménagères et tri sélectif :**

Mr Hesry annonce une modification des horaires de la déchetterie au premier juillet. Les élus ont réussi à maintenir autant de créneaux d'ouverture que précédemment mais ils seront répartis différemment sur la semaine. Les mairies et LCBC communiqueront prochainement ces nouveaux horaires. Concernant le tri sélectif, de nouveaux emplacements de conteneurs sont en cours de réalisation en campagne et pourront prochainement recevoir les conteneurs jaunes.

Mme Aignel-Jamet informe que des erreurs ont été commises dans les facturations, imputant des tarifs ville à des villages de campagne. L'information sera remontée au service gestionnaire.

- **Pôle culinaire**

Mr Robin informe que les études et chiffrages des travaux sont toujours en cours. Pour rappel, les communes de Laurenan et Gomené ont rejoint le projet, avec St Vran et Illifaut, mais Trémourel et Loscouet ont refusé d'y participer.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE, QUALITE DE VIE EN VILLE, GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU CIMETIERE

- **Labellisation village étape :**

Mme Goré-Chapel informe le conseil municipal que la labellisation est actée par le préfet, et sera officialisée le 19 juin lors d'une signature de la convention. Elle remercie les participants du film-promotion de la commune qui a largement aidé lors de la soutenance du dossier. L'adhésion à ce label est l'aboutissement d'un long travail, mais devrait certainement amener rapidement des retombées économiques et touristiques.

La participation au label implique des temps de travail et de réunion, la dernière ayant eu lieu le 11 avril à Plelan le Grand. Il y était question des projets aboutis en 2017 et des projets à venir en 2018, notamment sur la promotion du label auprès des voyageurs (camping caristes, motards,

étrangers francophones...). Merdrignac va devoir réfléchir à certains projets en ce sens (circuit de randonnée moto, spécialité culinaire en lien avec la pomme éventuellement, etc).

Les panneaux indicatifs sur la RN164 ont été commandés à la DIRO, et il a été formulé auprès du service instructeur le souhait qu'ils soient implantés avant le mois de juillet.

▪ **Revitalisation du cœur de ville :**

L'étude avec le cabinet Terraterre arrive en phase opérationnelle, mais avant cela les dernières orientations doivent être validées par les élus, une réunion en ce sens aura lieu fin mai. Les grands axes sont la densification du tissu de l'habitat dans le centre (utilisation du foncier vacant), revaloriser les espaces publics (circulations, piétonisation de chemins entre les services publics, valorisation des places et espaces publics), valorisation des vallons et de la voie verte, etc.

Parallèlement à ces études a été diffusé un appel à projet de la Région Bretagne pour lequel la commune de Merdrignac peut prétendre à répondre. Un travail sera mené en ce sens avec ce cabinet et Clémence Aubrée, architecte, qui avait travaillé sur la commune avec le CAUE.

Mr Robin insiste sur l'importance de la réunion du 31 mai auprès des élus et leur demande de faire leur possible pour être présent ce soir-là.

▪ **Question diverse**

Le cabinet de vétérinaire de la Rance a fait une demande d'achat de parcelle route de l'Hermitage. L'avis des domaines a chiffré cette parcelle et le montant leur a été envoyé. La commune est dans l'attente de leur réponse.

3. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

▪ **ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1**

M. Le Gall, Adjoint, rappelle la délibération du 22 juin 2016 qui renouvelait la convention de mandat signée entre la Commune et l'Agence de l'Eau concernant l'opération collective de mise en conformité des branchements assainissement des particuliers.

Il explique que dans le cadre de cette opération, la Commune intervient en tant qu'organisme mandataire des participations financières de l'Agence de l'Eau afin d'en faire bénéficier les maîtres d'ouvrages privés (particuliers) retenus dans le programme de travaux.

Une première opération groupée a fait l'objet d'une attribution d'aide financière de l'Agence de l'Eau.

Aussi, il convient d'inscrire les crédits nécessaires au budget annexe assainissement via une opération pour compte de tiers à l'article 458101 en dépenses et à l'article 458201 en recettes pour un montant de 3 400 €.

Par ailleurs, au titre de l'animation de cette opération, la Commune a reçu un avis d'attribution d'aide de l'Agence d'un montant de 1 920 € (240 € par dossier abouti). Il convient également de prévoir les crédits nécessaires en recettes de fonctionnement au compte 74.

La décision modificative n°1 du budget annexe assainissement s'équilibre donc comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	OBSERVATIONS
023- Financement des investissements	1 620.00 €	virement de section à section
Total dépenses fonctionnement	1 620.00 €	

RECETTES	MONTANT	OBSERVATIONS
74 - Subventions d'exploitation	1 620.00 €	
74 - Subventions d'exploitation	1 620.00 €	subvention Agence destinée à la Commune pour animation opération mise en conformité branchements des particuliers
Total recettes fonctionnement	1 620.00 €	

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	OBSERVATIONS
OPERATION 97 - EXTENSION ET MISE EN CONFORMITE RESEAU	1 620.00 €	
2315 - Installations, matériels et outillages techniques	1 620.00 €	
OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	3 400.00 €	
458101 - Mise en conformité des branchements	3 400.00 €	subvention à verser aux particuliers
Total dépenses investissement	5 020.00 €	

RECETTES	MONTANT	OBSERVATIONS
021- complément de financement	1 620.00 €	virement de section à section
OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	3 400.00 €	
458201 - Mise en conformité des branchements	3 400.00 €	subvention Agence à destination des particuliers
Total recettes investissement	5 020.00 €	

A l'unanimité l'assemblée valide la décision modificative n°1 au budget assainissement.

- **RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT D'UN POLICIER MUNICIPAL SUITE UNE DEMANDE DE MUTATION**

Mr Robin informe du départ du Policier Municipal, Moïse Colmart, à la date du 6 juin. Suite à sa demande de mutation, une procédure de recrutement est en cours. La parution de l'annonce a été faite avant que le conseil municipal en soit informé, mais le départ au 6 juin de l'agent de police a précipité la procédure. Des candidatures ont été reçues et seront analysées pour un entretien mi-mai. Mr le Maire le remercie pour son action au service de la collectivité et lui souhaite pleine réussite dans ses fonctions à la commune de Plestin les Grèves.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Impayés : Mr Robin informe qu'un travail de fond est engagé avec les services de la trésorerie pour suivre les problèmes d'impayés que ce soit privés (restauration scolaire, loyers, etc.) ou professionnels (usage du pont bascule).

Régie Ciel Ecran : Mr Le Gall, Adjoint au Maire, expose aux membres de l'assemblée le déficit de 50 € constaté dans le cadre des opérations de clôture de la régie Ciel écran. Il précise que ce déficit correspond à la reconstitution du fonds de caisse qui s'élevait à 50 €. Conformément au décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs et aux dispositions de l'instruction codificatrice pour la régie des recettes du 21 avril 2006, un ordre de versement a été émis à l'encontre du régisseur titulaire, et ce ; à concurrence du préjudice constaté. Monsieur Hubert CHEVALIER, régisseur titulaire, a sollicité un sursis de versement le 2 mai 2017. Conformément à la procédure reprise ci-dessus, cette demande est acceptée par l'ordonnateur.

M. Le Gall sollicite l'autorisation de procéder à toutes les démarches administratives et financières permettant d'obtenir la levée de responsabilité du régisseur. Mr Le Gall sollicite également l'avis des membres de l'assemblée sur une remise gracieuse dans l'éventualité où les démarches entreprises n'aboutiraient pas à une décharge de responsabilité et subsidiairement à une remise gracieuse.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Gall, le Conseil Municipal :

- Autorise M. Le Gall à procéder à toutes démarches administratives et financières permettant d'obtenir la levée de responsabilité du régisseur.
- Emet un avis favorable quant à la remise gracieuse, et ce, dans l'éventualité où les démarches auprès de Monsieur le ministre chargé du Budget n'aboutiraient pas à une décharge de responsabilités et subsidiairement à une remise gracieuse.

Mr Le Gall précise que les dépenses liées à ces opérations comptables sont prévues au BP au compte 678.

4. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Grand Bassin de l'Oust et CTMA

Mr Bazin informe que les travaux du CTMA sont en cours. Ces travaux impliquent le service de l'Etat et le Grand Bassin de l'Oust. Des demandes ont été faites à la commune pour supprimer des enrochements et les déplacer de manière à faciliter l'écoulement de l'eau et favoriser une voie d'eau préférentielle. Un autre seuil sera supprimé car il fait obstacle à la continuité écologique de l'Hivet. Au regard des photos et descriptifs techniques, l'assemblée donne son accord pour la réalisation de ces travaux. Mr Bazin salue la qualité du travail des équipes sur place.

Urbanisme : délibération pour autorisation de travaux

Mr Robin demande l'accord de l'assemblée pour signer l'autorisation de travaux pour un local technique au Val de Landrouët, destiné à accueillir la chaufferie des sanitaires du camping. A l'unanimité l'assemblée donne son accord.

Projet éolien :

Mr Hesry rappelle qu'avait lieu ce jour la porte ouverte d'information sur le projet éolien. Une vingtaine de personnes se sont présentées. Les études étaient intégralement à disposition des visiteurs, ainsi que des projections en photo montage pour représenter le visuel des éoliennes dans le paysage actuel. Le financement participatif a été abordé et sera bientôt à l'ordre du jour, les modalités sont à revoir avec les sociétés porteuses du projet. Un site internet a été mis en place www.pareolien-closneuf.bzh

Retour sur le Tour de Bretagne

Mr Robin salue la grande réussite de cet événement qui a attiré beaucoup de monde, avec l'entraide, l'engagement et la solidarité caractéristique de ces moments fédérateurs. Il remercie tous les élus, bénévoles et participants et plus particulièrement Delphine Rigollé qui a coordonné cette journée.

Delphine Rigollé remercie elle aussi tous les bénévoles et élus qui ont répondu présents sur cette journée, d'autant plus en semaine et hors vacances scolaires. Cela a été une journée très enrichissante même à titre personnel. Elle remercie également les partenaires financiers qui ont permis la réalisation de cet événement, LCBC et Ar Duen.

COMMUNICATION

Mme Ducher revient sur la parution du Merdrignac Mag et demande aux élus de faire remonter les réactions, retour positifs ou critiques sur ce nouveau support de communication. Si la parution a été convaincante elle sera renouvelée à l'automne.

STADE

Une journée de visite doit être organisée pour visiter des structures similaires et récentes de manière à pouvoir statuer sur certains revêtements et matériels possibles.

- **JOURNEE CITOYENNE**

Mr Robin propose l'organisation d'une journée citoyenne, où les habitants de Merdrignac, toutes générations confondues, seraient invités à participer au nettoyage ou à l'entretien de différents secteurs de la commune, avec l'encadrement et la participation d'élus et agents communaux. L'idée est de sensibiliser aux contraintes de la propreté urbaine, du désherbage, et de transmettre différentes pratiques. Après concertation, il est retenu le 10 juin pour organiser ce temps fort, sur la matinée uniquement, suivi d'un temps de convivialité le midi. Mr le Maire invite les personnes intéressées à venir s'inscrire en mairie.

- **Installation d'une diététicienne / nutritionniste**

Mr Robin informe l'assemblée qu'une diététicienne nutritionniste s'installe au Pôle Médico Social à raison d'un jour par semaine le vendredi. Il lui souhaite la bienvenue et se félicite de cette nouvelle offre professionnelle en termes de santé.

- **Pétition**

Mr Robin informe le conseil municipal avoir reçu une pétition de l'association de défense des quartiers ouest de Merdrignac, réclamant la prise en compte des nuisances routières sur la rue du mené et la mise en place d'une déviation. Il informe également leur avoir répondu et transmis une copie du courrier sollicitant l'intervention et la réaction du département sur ce sujet.

- **Salle des fêtes**

Mr Robin informe l'assemblée avoir reçu des courriers de locataires mécontents de la location de la salle des fêtes, lié aux travaux des sanitaires et à des déconvenues diverses. Il leur a été répondu qu'il n'était pas possible d'établir un dégrèvement sur le tarif de location. Les travaux des sanitaires sont en cours de réalisation, et seront bientôt terminés. Dès la fin des travaux, un règlement d'utilisation va être proposé.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 22h30.